

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

pour un an	26 fl.	30 fl.
pour six mois	14 »	16 »
pour trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes à 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, Lager Nieuwstraten
derrière le Prinsengraacht, No. 11
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET
ANNONCES
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction française de ports.

LA HAYE, 20 Janvier.

L'Amsterdamse Courant, le plus ancien journal de la capitale, et qu'il ne faut pas confondre avec le Handelsblad, publié sur le différend actuel entre la Néerlande et la Belgique, un article que nous reproduisons plus bas.

Nous appelons spécialement sur cet article l'attention des feuilles étrangères, entr'autres, du Journal des Débats, que la qualification d'organe du haut commerce donnée par la presse belge au Handelsblad, semble avoir induit en erreur au sujet de l'opinion publique chez nous. Elles peuvent être certaines de trouver dans l'article que nous va lire l'expression véritable des sentiments de nos compatriotes, car il serait impossible de formuler plus fidèlement que ne l'a fait l'Amsterdamse Courant, la pensée et les vœux et du pays en général, et du commerce en particulier.

Dans une ville de commerce telle que la nôtre, des mesures douanières semblables à celles prises, ces jours derniers, par les gouvernements néerlandais et belge, ne sauraient jamais être vues d'un bon œil. Chaque négociant envisage toujours avec inquiétude les conséquences qui en peuvent résulter pour ses propres intérêts, si toutefois il ne ressent pas déjà à l'instant même la force des entraves apportées à ses transactions commerciales.

Dans aucun cas le négociant n'aime la guerre, soit qu'elle se fasse par les armes, soit de toute autre manière.

Cependant nos négociants n'ont point abjuré le sentiment d'honneur national, et s'il en existe peut-être aux yeux de quelques la balance favorable d'un compte de provision à plus d'importance, que l'assurance que son pays est respecté au dehors et que son honneur national est maintenu et dignité au maintien de l'honneur national, ils savent aussi que pour parvenir à maintenir les relations commerciales de ce pays avec l'étranger, il faut que le commerce de ce pays puisse continuer à prospérer, et que les habitants de ce pays puissent continuer à vivre dans la prospérité et la tranquillité. C'est pourquoi les habitants de ce pays ont toujours été et seront toujours prêts à sacrifier leurs intérêts particuliers à ceux de leur pays, et à sacrifier leur honneur national à son influence pour que les relations commerciales de ce pays continuent à être protégées.

C'est pourquoi les habitants de ce pays ont toujours été et seront toujours prêts à sacrifier leurs intérêts particuliers à ceux de leur pays, et à sacrifier leur honneur national à son influence pour que les relations commerciales de ce pays continuent à être protégées.

Divers changements apportés depuis 1839 par la Belgique dans sa législation commerciale, prouvent clairement que ce pays a toujours eu pour objet de protéger ses intérêts aux dépens de notre commerce agricole, de nos pêcheries et de notre commerce manufacturier. Les produits de ses fabricats trouvent chez nous un débouché, et nous n'exportons sur ses marchés notre bœuf, notre poisson, notre café et notre sucre. S'il réussit dans ses efforts, non seu-

lement nos denrées coloniales subiront une grande perte, — cette perte pouvait cependant être évitée en envoyant immédiatement de nos colonies orientales notre café et notre sucre sur le marché d'Anvers, — mais notre commerce et notre navigation éprouveront une perte sensible que rien ne saurait empêcher.

Depuis plusieurs années notre gouvernement n'a cessé de protester énergiquement contre cette conduite d'une nation voisine. Toute tentative a été inutile. Sans s'inquiéter un instant des conséquences, la Belgique poursuit la fausse route dans laquelle elle s'est engagée.

Notre gouvernement ne pouvait pas rester inactif. L'honneur national aurait demandé vengeance contre un gouvernement qui se laisserait impunément attaquer, lorsqu'il a en mains les moyens de se défendre.

Nos négociants et nos armateurs, atteints dans leurs moyens d'existence, auraient eu le droit d'adresser de sévères reproches au gouvernement qui aurait montré si peu de perspicacité, ou n'aurait pas su détourner les fâcheuses conséquences qui les menaçaient.

La Belgique, qui voit une partie de sa population vivre de ce que nous achetons de ses produits, — les chiffres donnés par le Staats Courant sont là pour le prouver, — la Belgique doit apprendre à connaître ce que notre pays peut être pour elle.

Elle l'éprouve déjà, et il ne peut exister aucun doute à cet égard, que, si notre gouvernement sait la vigueur de ses mesures unir un sage esprit de conciliation, nous recueillerons les fruits que nous aura préparés sa sollicitude à veiller à la prospérité du commerce et de l'industrie.

Si nous nous trompons sur ce point, nous demanderons alors que devant faire le gouvernement en pareille circonstance, que nous ne sommes pas le seul à être lésés par les mesures de représailles prises par le gouvernement belge, nous réclamerons et nous espérons que le gouvernement belge saura détourner les portes qui menacent notre commerce et notre industrie.

Nous le supplions volontiers de nous donner son avis et nous sommes prêts à approuver toute proposition qui, sans blesser le sentiment de l'honneur national, acquiesce les intérêts du pays, tendant à empêcher la Belgique de poursuivre plus longtemps un système de représailles qui est la source de notre prospérité.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous adresser nos vœux une pareille proposition, nous continuerons à avoir confiance dans le gouvernement belge, et nous espérons que les intérêts du pays, et les intérêts de nos colonies, les mesures qu'il a jugées nécessaires pour protéger son honneur national et protéger nos intérêts contre les mesures de représailles prises par le gouvernement belge.

Nous ne saurions jamais nous résigner à voir méconnaître et fouler aux pieds nos intérêts les plus chers, et se borner à soupirer en silence, sans chercher quels sont les moyens qui restent au pays pour défendre cet honneur et ces mêmes intérêts.

Les mesures qui ont été prises, nous pèsent; — qui le nie?

— Mais le malade doit-il rejeter le médicament, parce que le goût en est amer?

La seule question qui nous semble devoir être posée, est celle-ci: Ces mesures frappent-elles plus sensiblement notre partie adverse que nous-mêmes? — S'il n'en est pas ainsi, ces mesures n'ont point atteint leur but. — En est-il autrement? — et qui oserait en douter? — alors l'application du remède a été bonne, et nous avons plus d'une raison de croire que la Belgique désirera bientôt mettre une fin à un état de choses qui ne nous est pas non plus agréable.

Union et confiance, sont les deux sentiments qui doivent nous soutenir dans une lutte commencée aujourd'hui sur de justes motifs.

L'union fait la force, la force fait la confiance: et tout pays commerçant en a surtout besoin aujourd'hui que de tant de côtés le commerce soutient une lutte énergique pour acquérir ou conserver ses avantages.

Le Journal de Bruxelles expose les motifs qui, selon lui, défendaient au gouvernement des Pays-Bas de frapper les grains du Limbourg d'un droit de sortie. Précédemment il avait parlé d'une convention qui existerait à cet égard. Nous l'avions invitée à faire connaître cette convention. Aujourd'hui il cite la convention par laquelle les Pays-Bas ont consenti à une exception au principe de libre transit sur la Meuse pour les tissus de lin et les fontes (exception que la Belgique demandait à raison de ses arrangements commerciaux avec la France). En retour de cette exception les Pays-Bas ont demandé l'augmentation de la quantité de céréales dont la législation belge permettait l'importation, à un droit réduit, et une concession relative aux vins de France.

Quand un pays demande à un autre une diminution de droits d'entrée, est-ce que par là il contracte l'obligation de ne pas augmenter les droits de sortie dans des circonstances extraordinaires? Le Journal de Bruxelles avoue que cette obligation n'existe pas. Il ne nie pas que la Hollande ne fût bien libérée à cet égard dans les circonstances actuelles, mais il prétend que dans ce moment il y avait un mauvais procédé de sa part à augmenter ses droits de sortie.

Evidemment c'est un faux-fuyant qu'on oppose à un argument solide.

Il n'est pas question de savoir s'il y a eu mauvais procédé ou non: ce qu'il s'agissait de mettre au jour, c'est la convention prétendue qui défendait aux Pays-Bas d'en agir comme ils ont fait. Que le journal avoue donc plutôt humblement que c'est une légère déviation de la vérité qu'il s'est permise!

Nous reproduisons ci-après l'article dont le *Politique* a accompagné l'exposé des motifs présenté à la chambre des représentants par le gouvernement belge.

Tout en applaudissant au talent remarquable déployé dans l'exposé des motifs de la dernière loi des tarifs soumis aux chambres par M. Dechamps, comme ministre des affaires commerciales, nous éprouvons le regret de ne pouvoir accueillir

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 21 JANVIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

IX.

Le moyen de délivrer un jardinier des loirs qui mangent ses pêches.

Non pas le même soir, comme il l'avait dit, mais le lendemain matin, le comte de Monte-Christo sortit par la barrière d'Enfer, prit la route d'Orléans, dépassa le village de Linas sans s'arrêter au télégraphe, qui, justement au moment où le comte passait, faisait mouvoir ses longs bras charnés, et gagna la tour de Monthléry, située, comme chacun sait, sur le point le plus élevé de la plaine de ce nom.

Au pied de la colline, le comte mit pied à terre, et par un petit sentier circulaire, large de dix-huit pouces, commença de gravir la montagne; arrivé au sommet, il se trouva arrêté par une haie sur laquelle les fruits verts avaient succédé aux fleurs roses et blanches.

Monte-Christo chercha la porte du petit enclos, et ne tarda point à la trouver. C'était une petite herse en bois, roulant sur des gonds d'osier et se fermant avec un clou et une ficelle. En un instant le comte fut au courant du mécanisme et la porte s'ouvrit.

Le comte se trouva alors dans un petit jardin de vingt pieds de long sur douze de large, borné d'un côté par la partie de la haie dans laquelle était encadrée l'ingénieuse machine que nous avons décrite sous le nom de porte; et de l'autre par la vieille tour toute ceinte de lierre, toute parsemée de ravenelles et de giroflées.

On n'eût pas dit, à la voir ainsi ridée et fleurie comme une aieule à qui ses petits-enfants viennent de souhaiter la fête, qu'elle pourrait raconter bien des drames terribles, si elle jouissait une voix aux oreilles menaçantes qu'un vieux proverbe donne aux murailles.

On parcourait ce jardin en suivant une allée sablée de sable rouge, sur lequel mordait, avec des tons qui essent réjouir l'œil de Delacroix, notre Rubens moderne, une bordure de gros buis, vieille de plusieurs années. Cette allée avait la forme d'un 8, tournait en s'enlaçant, de manière à faire dans un jardin de vingt pieds une promenade de soixante. Jamais Flore, la riante et fraîche déesse des bons jardiniers latins, n'avait été honorée d'un culte aussi minutieux et aussi pur que l'était celui qu'on lui rendait dans

ce petit enclos.

En effet, des vingt rosiers qui composaient le parterre, pas une feuille ne portait la trace de la mouche, pas un filet la petite grappe de pucerons verts qui désolent et rongent les plantes grandissant sur un terrain humide. Ce n'était cependant point l'humidité qui manquait à ce jardin: la terre noire comme de la suie, l'opaque feuillage des arbres, le disaient assez; d'ailleurs l'humidité factice eût promptement suppléé à l'humidité naturelle, grâce au tonneau plein d'eau grouillant qui creusait un des angles du jardin, et dans lequel stationnaient, sur une nappe verte, une grenouille et un crapaud qui, par incompatibilité d'humeur sans doute, se tenaient toujours, en se tournant le dos, aux deux points opposés du cercle.

D'ailleurs pas une herbe dans les allées, pas un rejeton parasite dans les plates-bandes; une petite-maitresse polie et embaillée avec moins de soin les géraniums, les œillets et le rhododendron de sa jardinière de porcelaine que ne le faisait le maître jusqu'alors invisible du petit enclos.

Monte-Christo s'arrêta après avoir refermé la porte en agrafant la ficelle à son clou, et embrassa d'un regard toute la propriété.

— Il paraît, dit-il, que l'homme du télégraphe a des jardiniers à l'année ou se livre passionnément à l'agriculture.

Tout-à-coup il se heurta à quelque chose, tapi derrière une brouette chargée de feuillage; ce quelque chose se redressa en laissant échapper une exclamation qui peignait son étonnement, et Monte-Christo se trouva en face d'un bonhomme d'une cinquantaine d'années qui ramassait des fraises qu'il plaçait sur des feuilles de vigne.

Il y avait douze feuilles de vigne et presque autant de fraises.

Le bonhomme, en se relevant, faillit laisser choir fraises, feuilles et assiettes.

— Vous faites votre récolte, monsieur? dit Monte-Christo en souriant.

— Pardon, monsieur, répondit le bonhomme en portant la main à sa casquette, je ne suis pas là-haut, c'est vrai, mais je viens d'en descendre à l'instant même.

— Que je ne vous gêne en rien, mon ami, dit le comte, cueillez vos fraises, si toutefois il vous en reste encore.

— J'en ai encore dix, dit l'homme, car en voici onze, et j'en avais vingt et une, cinq de plus que l'année dernière. Mais ce n'est pas étonnant, le printemps a été chaud cette année, et ce qu'il faut, aux fraises, voyez-vous, monsieur, c'est la chaleur. Voilà pourquoi, au lieu de seize que j'ai eues l'année passée, j'en ai cette année, voyez-vous, onze déjà cueillies, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit. Oh! mon Dieu! il m'en manque deux, elles y étaient encore hier, monsieur, elles y étaient, j'en suis sûr, je les ai comptées. Il faut que ce soit le fils de la mère Simon qui me les ait soufflées; je l'ai vu rôder par ici ce matin. Ah! le petit drôle, vo-

let dans un enclos, il ne sait donc pas où cela peut le mener?

— En effet, dit Monte-Christo, c'est grave, mais vous ferez la part de la jeunesse du délinquant et de sa gourmandise.

— Certainement, dit le jardinier; cependant ce n'en est pas moins fort désagréable. Mais encore une fois, pardon, monsieur; c'est peut-être un chef que je fais attendre ainsi?

Et il interrogeait d'un regard craintif le comte et son habit bien.

— Rassurez-vous, mon ami, dit le comte avec ce sourire qu'il faisait à sa volonté si terrible et si bienveillant, et qui cette fois n'exprimait que la bienveillance, je ne suis point un chef qui vient pour vous inspecter, mais un simple voyageur conduit par la curiosité et qui commence même à se reprocher sa visite en voyant qu'il vous fait perdre votre temps.

— Oh! mon temps n'est pas cher, répondit le bonhomme avec un sourire mélancolique. Cependant c'est le temps du gouvernement et je ne devrais pas le perdre, mais j'avais reçu le signal qui m'annonçait que je pouvais me reposer une heure (il jeta les yeux sur un cadran solaire, car il y avait de tout dans l'enclos de la tour de Monthléry, même un cadran solaire), et, vous le voyez, j'avais encore dix minutes devant moi, puis mes fraises étaient mûres, et un jour de plus... D'ailleurs cueillez-vous, monsieur que les loirs me mangent?

— Ma foi, non, je ne l'aurais pas cru, répondit gravement Monte-Christo, c'est un mauvais voisinage, monsieur, que celui des loirs, pour nous qui ne les mangeons pas confits dans du miel comme faisaient les Romains.

— Ah! les Romains les mangeaient? fit le jardinier, ils mangeaient les loirs?

— J'ai lu cela dans Pétrone, dit le comte.

— Vraiment? Ça ne doit pas être bon, quoi qu'on en dise: Gras comme un loir. Et ce n'est pas étonnant, monsieur, que les loirs soient gras, attendu qu'ils dorment toute la sainte-journée, et qu'ils ne se réveillent que pour ronger toute la nuit. Tenez, l'an dernier, j'avais quatre abricots; ils m'en ont entamé un. J'avais un brugnion, un seul, il est vrai que c'est un fruit rare; eh bien! monsieur, ils me l'ont à moitié dévoré du côté de la muraille; un brugnion superbe et qui était excellent. Je n'en ai jamais mangé de meilleur.

— Vous l'avez mangé? demanda Monte-Christo.

— C'est-à-dire la moitié qui restait, vous comprenez bien? C'était exquis, monsieur. Ah dame! ces messieurs-là ne choisissent pas les pires morceaux. C'est comme le fils de la mère Simon, il n'a pas choisi les plus mauvaises fraises, allez! Mais cette année, continua l'horticulteur, soyez tranquille, cela ne m'arrivera pas, dussé-je, quand les fruits seront près de mûrir, passer la nuit pour les garder.

Monte-Christo en avait assez vu. Chaque homme a sa passion qui le mor-

(1) Voir le Journal de La Haye, du 20 janvier.

ni les doctrines économiques sur lesquelles se base l'argumentation ministérielle, ni surtout les conclusions qu'on en fait découler.

Nous reconnaissons volontiers que la question pendante entre les deux cabinets de Bruxelles et de La Haye, présentait des obstacles sérieux. Nous sommes très-disposés à croire que du côté de la Néerlande, on n'a pas apporté dans les négociations tout le calme et toute l'abnégation politique qui étaient peut-être nécessaires pour arriver en commun à une solution amicale des embarras du moment. Sans nul doute à nos yeux, nos voisins du nord ne se sont pas fait scrupule de profiter de la détresse générale de nos provinces, et d'exploiter à leur bénéfice les difficultés qui pesaient sur notre gouvernement. Cela n'est pas généreux, sans doute; mais rigoureusement parlant, cela est admis en diplomatie, et nous ne demandons pas à nos anciens compatriotes d'être tout à fait chevaleresques à notre égard: nous n'avons jamais attendu cela du positivisme hollandais, et peut-être aussi de quelques vieillies, qui ont dû revivre à la suite de notre traité avec le Zollevrein.

Mais par cela même que nos ministres n'ignoraient aucun des embarras qui renaissent pour eux, ils avaient le droit d'user de toute la latitude que leur donnait la loi du 21 juillet 1844, et rien, sinon le besoin de refaire leur popularité à Anvers, ne les obligeait à devancer de six mois la durée facultative assignée par la législature elle-même à la disposition exceptionnelle prise au profit des tabacs et des cafés de la Néerlande ou de ses colonies. Qui aurait blâmé le ministère quand il aurait répondu aux réclamations de quelques intéressés, par le tableau de la misère de nos provinces et par la nécessité de maintenir un statu quo dont l'interruption devait produire des inconvénients de toute sorte; car, en outre de la fermeture d'une de nos frontières, l'arrêté du 29 décembre, et les conséquences qu'il a portées, menacent de tous nos intérêts, et toute la production, tout le travail même intérieur du pays, d'un chômage qui est toujours la conséquence naturelle d'une crise commerciale.

En temporisant jusqu'au mois de juillet prochain, nous avions à la fois tous les bénéfices d'un atermoiement ordinaire, et de plus la chance de retrouver, avec l'été de 1846, le pays dans une situation bien autrement prospère que celle d'aujourd'hui. Nous échappions tout au moins aux conséquences forcées d'une stagnation des affaires, pendant la mauvaise saison, et sous le coup d'une disette dont on s'exagère sans doute les effets, mais que le ministère avait d'autant moins le droit d'oublier, qu'il en avait fait, trop légèrement peut-être, l'occasion d'une session extraordinaire du parlement.

M. Dechamps ne croit pas que la Belgique fût obligée plus longtemps à faire à la Hollande des gracieusetés sans compensation. Nous avons dit ce que nous pensions des procédés de la Hollande dans la circonstance, nous avons donc le droit de dire aussi que la Hollande a pu croire que la loi des droits différentiels était demandée aux chambres belges en vue surtout d'amener certains états, et la Hollande particulièrement, à des négociations par lesquelles nous rentrerions dans le droit commun dont nous étions trop bénévolement sortis dans les années qui ont suivi 1830. Le correctif à cette loi, correctif introduit dans le débat, en vue de ne pas laisser prescrire la bonne harmonie entre les deux pays et de faciliter des négociations entamées, fut l'article 4, avec les exceptions temporaires qu'il accorde à certains produits et à certains pays. Cet article avait obligatoirement une durée d'une année; facultativement il pouvait rester en vigueur jusqu'au 1^{er} août 1846. Cette faculté, le ministère devait en user jusqu'au bout. Ce qu'il eût fait au 1^{er} août, il avait alors les mains liées pour le faire, et la Hollande, qui le savait, eût probablement mieux compris qu'aujourd'hui ce qu'elle a considéré au 27 décembre dernier comme une agression au moins prématurée.

On a voulu faire intervenir dans cette question des mauvais vouloirs dynastiques, qui auraient dominé la volonté des négociateurs hollandais. Nous ne voulons pas croire que cela soit; nous n'avons aucun intérêt ni aucun droit de nous livrer à des suppositions que nous tenons d'ailleurs pour très-mal fondées; mais dans tous les cas, la réaction tout au moins inutile exercée contre l'arrêté hollandais du 5 janvier, ne faisait que compliquer la question au lieu de la simplifier. S'il existait contre

la Belgique des préjugés déplorables en certaine cour, où était le moyen d'en triompher, sinon dans la résistance même que les intérêts néerlandais auraient à opposer aux velléités insensées qu'on suppose exister dans quelques cerveaux? Il importait donc, que l'acte d'hostilité du 5 janvier fût ou non le fait du ministère néerlandais tout seul, il importait de dégager au moins la question de tout caractère hostile, de peuple à peuple, et de ne pas intéresser dans le débat l'honneur national hollandais. On a fait précisément le contraire, plaise au ciel que cette faute ne porte pas d'amères conséquences.

La question du tarif relatif aux bestiaux occupait une large place dans le manifeste du *Journal de La Haye*; elle est également traitée avec développement par M. Dechamps; mais nous craignons bien qu'en ce point, particulièrement, les chiffres cités par le ministère ne prouvent précisément tout le contraire de ce qu'ils ont pour objet de prouver. Ainsi, pour justifier l'élevation dont les droits d'entrée sur les bestiaux furent frappés en 1835, M. Dechamps établit que l'importation, sous l'empire du tarif surhaussé, atteignit 45,000 têtes en 1843, après avoir été en moyenne de 20,000 têtes seulement dans les années précédentes. Nous dirons, nous, que ce résultat prouve que l'exhaussement du droit était une double faute: faute envers la Belgique dont les besoins étaient réels et pressants sans doute, puisque malgré la hausse du tarif elle a dû doubler ses importations; faute envers la Hollande, puisqu'on gênait son commerce sans raison, et contre les intérêts mêmes de notre pays.

Il est un autre grief dont M. Dechamps n'a point parlé et sur lequel nous insistons parce que les événements donnent raison aujourd'hui aux prévisions que nous avons produites à diverses reprises, lors de la discussion de la loi des céréales pendant la session extraordinaire de septembre. Nous disions alors que la prohibition de l'exportation des grains était une mesure inutilement hostile aux pays voisins; qu'il pouvait arriver que nous eussions besoin sur une de nos frontières de recevoir des grains étrangers, tandis que sur l'autre nous pourrions céder de notre trop plein à l'étranger, et qu'enfin nous courrions risque, en défendant des échanges qui n'étaient possibles qu'autant que nos approvisionnements excéderaient localement nos besoins, de provoquer contre nous de dangereuses représailles. C'est précisément ce qui arrive aujourd'hui. Il y a trois jours déjà, on annonçait à Verviers une hausse sur le cours de toutes les denrées par suite de la défense de sortie prononcée dans le Limbourg, et aujourd'hui même, on signale une hausse importante sur les marchés des Flandres par suite des arrêtés hollandais, qui ont également prohibé la sortie des grains de la Zélande expédiés sur la frontière belge.

Nous avons déjà relevé tout ce qu'il y avait de contradictoire dans l'assertion du ministère, qui, après avoir exposé les mesures hostiles adoptées contre la Hollande, explique ces mesures par la nécessité de rentrer en négociation, et de rendre une réconciliation plus facile. D'ordinaire pourtant, quand on se rapproche entre peuples comme entre individus, c'est à celui qui a eu le dernier tort, à revenir le premier, et c'est en annulant ou quelque sorte chronologiquement ses griefs, qu'on rentre dans la carrière de la paix et du bon accord. S'il en est ainsi, ce sera donc pour avoir le plaisir de faire la première concession, que la Belgique aura tenu à se garantir par les dernières représailles. Les enfants font de ces choses-là à l'école; mais les hommes vraiment raisonnables et engagés malgré eux dans une querelle, s'étudient, tout en gardant leur dignité, à mettre de leur côté la moindre somme possible des torts de l'agresseur et même de ceux de la riposte.

Le ministère, nous le savons bien, le ministère qui d'ordinaire tient si peu compte de l'opinion de la presse, semble s'appuyer aujourd'hui sur l'ensemble des manifestations irréfléchies ou avides de popularité qui ont salué son coup de tête. Nous ne disons pas qu'il faille toujours qu'un gouvernement craigne d'avoir fait une sottise quand il se voit applaudi par les feuilles dont la plus douce habitude est de le dénigrer; mais nous croyons qu'il y a généralement beaucoup de chances pour qu'il en soit ainsi.

Si c'est par l'opinion des journaux du contre-pied que le gouvernement veut mesurer la valeur de sa politique et la portée réelle de sa diplomatie, il aurait bien dû, au premier septembre 1844, déchirer le traité fait avec la Prusse; car, en ce moment,

tout le monde se le rappelle, ce traité était signalé par l'opposition tout entière, comme un acte de haute trahison. On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la valeur de ces déclamations; mais que serait devenu le ministère qui aurait cru devoir alors en tenir quelque compte?

On lit dans le journal *la France* :

« L'arrêté du Roi des Pays-Bas, en date du 5 de ce mois, et contenant quelques mesures restrictives à l'égard des relations commerciales entre la Hollande et la Belgique, semble avoir produit certaine sensation dans le monde industriel, et l'on s'est demandé comment il se pouvait que le gouvernement des Pays-Bas, qui a toujours fait preuve d'une grande libéralité dans les questions de cette nature, eût quitté tout-à-coup la voie où l'avait tenu constamment une sage politique. En lisant les récriminations des journaux belges, on a pu se laisser entraîner à cette impression fâcheuse; mais en examinant les choses plus à fond, en jetant un coup d'œil impartial sur l'état des relations de commerce qui existent aujourd'hui entre les Pays-Bas et la Belgique, on voit clairement que la mesure prise par le gouvernement néerlandais ne fait qu'établir de justes représailles des griefs dont ce gouvernement a droit de se plaindre du côté de la Belgique. Il est facile de se convaincre, en effet, que par différents arrêtés émanés du gouvernement belge, et entièrement nuisibles aux intérêts commerciaux de la Hollande, le cabinet de La Haye a été poussé à bout. Nous citerons parmi ces arrêtés, celui du 31 décembre 1835, qui porte une élévation de droits à l'importation du bétail en Belgique, et plus tard la défense de transiter en France ce même bétail, quoique cet avantage eût d'abord été consenti; celui du 25 février 1842, qui élève les droits d'entrée du poisson de mer en Belgique, et qui en prohibe même le transit de l'Allemagne, au grand préjudice des pêcheries néerlandaises; la loi du 21 juillet 1844, relative au système de droits différentiels, et qui cause un tort immense au commerce des Pays-Bas; enfin, plusieurs autres mesures prohibitives frappant grand nombre d'articles qui intéressent le commerce et l'industrie de la Hollande, ont mis le cabinet de La Haye dans la nécessité d'user de représailles, après avoir vu échouer tous ses efforts pour amener une juste réciprocité de concessions commerciales entre les deux pays.

« C'est sous ce point de vue, pensons-nous, qu'il faut considérer l'arrêté du Roi des Pays-Bas, lequel, d'ailleurs, ne s'érige en aucune manière de la législation commerciale de ce royaume à l'égard des autres états avec lesquels il est lié par des traités de commerce. Ce qui nous étonne réellement dans tout cela, c'est de voir le cabinet de Bruxelles faire une guerre de douane à un pays qui procure à la Belgique un débouché annuel de produits s'élevant à près de 40 millions de francs. »

On lit dans le *City-article du Globe anglais* :

« Le vieil adage qu'il n'y a pas de si mauvais vent qu'il ne profite à quelqu'un, trouvera une nouvelle confirmation dans la petite guerre de tarifs qui vient d'éclater entre la Hollande et la Belgique; à moins qu'un arrangement n'intervienne entre les deux pays, les relations de l'Angleterre avec la Hollande y gagneront considérablement. L'augmentation des droits de douane de la Hollande vient de frapper les importations de la Belgique, et les Anglais, qui ont toujours été en concurrence avec elle, comme il l'est bien que les Hollandais s'en approvisionnent quelque part ils pourraient les acheter chez nous à meilleur marché. Quant aux Belges, ils auront eux-mêmes à souffrir de l'augmentation sur les denrées coloniales, surtout sur le café Java, auquel ils accordent, depuis longtemps, une préférence marquée. »

Hier, 19 janvier, l'anniversaire de la naissance de notre auguste Souverain a été dignement célébré en notre résidence. Il y a eu dîner de famille à la Cour, et un grand gala, qui a été très-brillant et des plus animés.

Le mouvement d'affaires de la banque de Vienne pendant l'année 1845 a été de 1,797,204,776 florins. Les recettes brutes de la banque se sont élevées à 4,282,933 fl., et le produit net déduction faite des dépenses, à 3,664,712 fl. Au 31 décembre cet établissement avait pour 8,191,613 fl. de billets en circulation. Le dividende de l'année a été de 72 fl. par action.

au fond du cœur, comme chaque fruit son ver; celle de l'homme au télégraphe, c'était l'horticultrice.

Il se mit à cueillir les feuilles de vigne qui echaient les grappes au soleil, et se conquit par là le cœur du jardinier.

— Monsieur était venu pour voir le télégraphe? dit-il.

— Oui, monsieur, si toutefois cela n'est pas défendu par les règlements?

— Oh! pas défendu le moins du monde, dit le jardinier, attendu qu'il n'y a rien de dangereux, vu que personne ne sait ni ne peut savoir ce que nous disons.

— On m'a dit, en effet, reprit le comte, que vous répétiez des signaux que vous ne compreniez pas vous-même.

— Certainement, monsieur, et j'aime bien mieux cela, dit en riant l'homme du télégraphe.

— Pourquoi aimez-vous mieux cela?

— Parce que, de cette façon, je n'ai pas de responsabilité. Je suis une machine, moi, et pas autre chose, et pourvu que je fonctionne, on ne m'en demande pas davantage.

— Diable! fit Monte-Christo en lui-même, est-ce que par hasard je serais tombé sur un homme qui n'aurait pas d'ambition? Merveille! ce serait jouer de malheur.

— Monsieur, dit le jardinier en jetant un coup d'œil sur son cadran solaire, les dix minutes vont expirer, je retourne à mon poste. Vous plaît-il de monter avec moi?

— Je vous suis.

Monte-Christo entra en effet dans la tour divisée en trois étages; celui du bas contenait quelques instruments aratoires, tels que bêches, râteaux, arrosoirs, dressés contre la muraille; c'était tout l'aménagement.

Le second était l'habitation ordinaire ou plutôt nocturne de l'employé; il contenait quelques pauvres ustensiles de ménage, un lit, une table, deux chaises, une fontaine de grès, plus quelques herbes sèches pendues au plafond, et que le comte reconnut pour des pois de senteur et des haricots d'Espagne dont le bonhomme conservait la graine dans sa coque; il avait étiqueté tout cela avec le soin d'un maître botaniste du Jardin des Plantes.

— Faut-il passer beaucoup de temps pour étudier la télégraphie, monsieur? demanda Monte-Christo.

— Ce n'est pas l'étude qui est longue, c'est le surnumérariat.

— Et combien reçoit-on d'appointements?

— Mille francs, monsieur.

— Ce n'est guère.

— Non; mais on est logé, comme vous voyez.

Monte-Christo regarda la chambre.

— Pourvu qu'il n'aille pas tenir à son logement! murmura-t-il.

On passa au troisième étage: c'était la chambre du télégraphe. Monte-Christo regarda tour à tour les deux poignées de fer à l'aide desquelles l'employé faisait jouer la machine.

— C'est fort intéressant, dit-il, mais à la longue c'est une vie qui doit vous paraître un peu insipide.

— Oui, dans le commencement cela donne le torticolis à force de regarder, mais au bout d'un an ou deux on s'y fait; puis nous avons nos heures de récréation et nos jours de congé.

— Vos jours de congé!

— Oui.

— Lesquels?

— Ceux où il faut du bruyard.

— Ah! c'est juste.

— Ce sont mes jours de fête à moi; je descends dans le jardin ces jours-là, et je plante, je taille, je rogne, j'échelle, en somme le temps passe.

— Depuis dix ans, et cinq ans de surnumérariat, quinze.

Vous avez...

— Cinquante-cinq ans.

— Combien de temps de service vous faut-il pour avoir la pension?

— Oh! monsieur, vingt-cinq ans.

— Et de combien est cette pension?

— De cent écus.

— Pauvre humanité! murmura Monte-Christo.

— Vous dites, monsieur?... demanda l'employé.

— Je dis que c'est fort intéressant.

— Quoi?

— Tout ce que vous me montrez... Et vous ne comprenez rien absolument à vos lignes?

— Rien absolument.

— Vous n'avez jamais essayé de comprendre?

— Jamais; pourquoi faire?

— Cependant il y a des signaux qui s'adressent à vous directement.

— Sans doute.

— Et ceux-là vous les comprenez.

— Ce sont toujours les mêmes.

— Et ils disent?

— Rien de nouveau... vous avez une heure... ou à demain.

— Voilà qui est parfaitement innocent, dit le comte; mais regardez donc, ne voilà-t-il pas votre correspondant qui se met en mouvement?

— Ah! c'est vrai; merci, monsieur.

— Et que vous dit-il? est-ce quelque chose que vous comprenez?

— Oui; il me demande si je suis prêt.

— Et vous lui répondez?

— Par le même signe, qui apprend en même temps à mon correspondant de droite que je suis prêt, tandis qu'il invite mon correspondant de gauche à se préparer à son tour.

— C'est très-ingénieux, dit le comte.

— Vous allez voir, reprit avec orgueil le bonhomme, dans cinq minutes, il y a parler.

— J'ai cinq minutes alors, dit Monte-Christo, c'est plus de temps qu'il ne m'en faut. Mon cher monsieur, dit-il, permettez-moi de vous faire une question?

— Faites.

— Vous aimez le jardinage?

— Avec passion.

— Et vous seriez heureux, au lieu d'avoir une terrasse de vingt pieds d'avoir un enclos de deux arpents?

— Monsieur, j'en ferai un paradis terrestre.

— Avec vos mille francs vous vivez mal?

— Assez mal; mais enfin j'exis.

— Oui; mais vous n'avez qu'un jardin misérable.

— Ah! c'est vrai, le jardin n'est pas grand.

— Et encore, tel qu'il est, il est peuplé de loirs qui dévorent tout.

— Ça c'est mon fléau.

— Dites-moi, si vous aviez le malheur de tourner la tête quand le correspondant de droite va marcher?...

— Je ne le verrais pas.

— Alors qu'arriverait-il?

— Que je ne pourrais pas répéter ses signaux.

— Et après?...

— Il arriverait que ne les ayant pas répétés par négligence, je serais mis à l'amende.

— De combien?

— De cent francs.

— Et dixième de votre revenu; c'est joli!

— Ah! fit l'employé.

— Cela vous est arrivé? dit Monte-Christo.

— Une fois, monsieur, une fois que je greffais un rosier-noisette.

— Bien. Maintenant si vous vous avisiez de changer quelque chose de signal ou d'en transmettre un autre?

— Alors, c'est différent, je serais puni de je ne sais pas.

— Alors, c'est différent, je serais puni de je ne sais pas.

L'année passée, 15,950 navires en tout ont passé le Sund, dont 7980 venant de la mer du Nord, et 7970 de la Baltique. En 1844, c'était un total de 17,332 navires, c'est-à-dire qu'il y en avait 1382 de plus. Du reste, le chiffre de 1844 était le plus élevé du dernier décade.

On écrit d'Athènes : Le général Deligiannis est président d'âge de la chambre des députés. La chambre, convoquée trois fois, ne s'est pas trouvée en nombre pour voter. Les partisans de M. Coletti veulent l'insérer d'abord à compléter le ministère. Plusieurs membres de la chambre se sont rendus en députation chez le roi pour prier de vouloir bien compléter le ministère. S. M. a répondu qu'elle était contente du ministère, tel qu'il était constitué, et que se renfermant dans les limites de la constitution, on devrait respecter sa prérogative.

Des troubles assez graves ont eu lieu dans les premiers jours de ce mois sur la frontière austro-bavaroise. Bien qu'une loi de Böhème impose à chaque famille l'obligation de faire sa provision de blé pour une année, la population de cette province redoute la disette à tel point qu'elle s'est ruée sur des voitures de grains que l'on exportait en Bavière, en a maltraité les conducteurs, et les a retenus de force. En même temps des bandes de cent ou deux cents mutins surprenaient les magasins des entrepreneurs et les pillaient. Le gouvernement autrichien, instruit de ces désordres, a expédié sur ce point de la frontière un détachement de gendarmes, et a envoyé un détachement de gendarmes pour faire respecter son territoire.

L'opinion publique, en Bavière, s'occupe beaucoup de deux motions dont la chambre haute a été saisie par le prince de Wrede, la première dirigée contre la trop grande augmentation du nombre de couvents en Bavière (ce nombre est de plus de 200), et surtout contre l'établissement des rédemptoristes, dont les tendances alarment les esprits en favorisant la superstition ; la seconde motion a pour objet de demander une loi sur la responsabilité des ministres et autres grands fonctionnaires de l'état ; elle est fondée principalement sur les actes arbitraires dont les plébeins ont à se plaindre de la part du ministre de l'intérieur, M. d'Abel.

Documents commerciaux.
PARIS.

Dans le courant de l'année 1843, l'administration du général Vivanco a rendu une décision en vertu de laquelle les navires de commerce arrivant à Islay, et qui, jusqu'alors, avaient reçu leur permis de départ du gouverneur de ce port, ne pouvaient plus l'obtenir que par le moyen d'un passeport occasionnel de nouveaux frais et des retards considérables. Il résulte d'un lettre du consul général de France à Lima, en date du 18 septembre dernier, que par suite de ces réclammations, l'ancien état de choses a été rétabli, et que la nouvelle décision, provoquée d'abord pour Islay, s'étendait aux ports d'Arica et de Payta, où les navigateurs redoutaient les mêmes inconvénients.

RECÈTE DE L'HUILE DANS LES ILES IONIENNES.
Le 15 décembre dernier, le capitaine de la corvette française l'Albatros, commandé par M. de la Roche, a fait un voyage à l'île de Corfou, et a rapporté avec lui de cette île, une quantité considérable de graines d'olive. Les olives, par suite de l'absence de la récolte, sont en ce moment à un prix élevé, et l'on en compte 10,000, qui valent 50,000 francs, ou 20,000 au lieu de 10,000 ; 20,000, qui valent 100,000 francs, ou 20,000 au lieu de 10,000 ; enfin, Saint-Pierre, l'Iganie et Cérigo, ne fourniront pas en quantité suffisante, ce qui n'est pas la moitié de leur récolte de l'année. En somme, on s'attend à ce que la récolte totale n'exécède pas 50,000 barils, ou 38,350 hectolitres, tandis qu'elle s'élève ordinairement à 200,000 barils, ou 145,500 hectolitres.

— Trois cents francs ?
— Cent écus, oui, monsieur ; aussi vous comprenez que jamais je ne ferais rien de tout cela.
— Pas même pour quinze ans de vos appointements ? Voyons, ceci mérite réflexion, hein ?
— Pour quinze mille francs ?
— Oui.
Monsieur, vous m'effrayez.
— Bah !
— Monsieur, vous voulez me tenter ?
— Justement ! Quinze mille francs, comprenez-vous ?
— Monsieur, laissez-moi regarder mon correspondant de droite !
— Au contraire, ne le regardez pas et regardez ceci.
— Qu'est-ce que c'est ?
— Comment ! vous ne connaissez pas ces petits papiers-là ?
— Des billets de banque !
— Carrés ; il y en a quinze.
— Et à qui sont-ils ?
— A vous, si vous voulez.
— A moi ! s'écria l'employé suffoqué.
— Oh ! mon Dieu ! oui, à vous, en toute propriété.
— Monsieur, voilà mon correspondant de droite qui marche.
— Laissez-le marcher.
— Monsieur, vous m'avez distrait, et je vais être à l'amende.
— Cela vous coûtera cent francs ; vous voyez bien que vous avez tout intérêt à prendre mes quinze billets de banque.
— Monsieur, le correspondant de droite s'impatiente, il redouble ses signaux.
— Laissez-le faire et prenez.
Le comte mit le paquet dans la main de l'employé.
— Maintenant, dit-il, ce n'est pas le tout : avec vos quinze mille francs vous ne vivrez pas.
— J'aurai toujours ma place.
— Non, vous la perdrez ; car vous allez faire un autre signe que celui de votre correspondant.
— Oh ! monsieur, que me proposez-vous là ?
— Un enfantillage.
— Monsieur, à moins que d'y être forcé...
— de compte bien vous forcer effectivement.
Et Monte-Christo tira de sa poche un autre paquet.
— Voici dix autres mille francs, dit-il ; avec les quinze qui sont dans vo-

Nouvelles du Caucase.

St-Petersbourg, 5 janvier.

On reçoit à l'instant du Caucase le bulletin de guerre suivant : Vers la fin de novembre on apprit dans le Daghestan nord et sud que des troupes nombreuses de montagnards, commandées par quelques naïbs, s'étaient postées au-delà de la rivière Karakois, avec le dessein de pénétrer à Akoucha et Poudahara, ou dans le district de Metoulinsk. En conséquence, MM. Labinzow et le prince Argoutinsky-Dulgoroucky, lieutenants-généraux qui commandent dans ces contrées, prirent sans retard les mesures nécessaires. Une faible partie des détachements les plus voisins cantonnés dans le nord du Daghestan marcha contre l'ennemi sous les ordres du lieutenant-colonel prince d'Orbeljan. L'ennemi tenta vainement d'occuper le village de Koutoucha, les habitants firent une opiniâtre résistance et le froid très vif lui enleva quelques hommes. A la vue de nos soldats, une partie des bandes prit la fuite, les autres retournèrent en hâte vers leurs domiciles. Le calme fut pleinement rétabli. Cette levée subite de boucliers de la part des peuples montagnards n'occasionna point de dislocations dans nos troupes. Le détachement de Samour est demeuré invariablement dans les quartiers d'hiver occupés par lui peu de temps auparavant.

Suivant les dernières nouvelles venues de la ligne du Caucase et de la Tchernomorie, tout y est tranquille et l'on n'y voit paraître que de temps à autre de faibles bandes de pillards sur l'aile gauche : à peine ont-elles passé nos frontières que déjà elles étaient chassées. La garnison du fort de Wosdwachensk fait de fréquentes sorties pour châtier ces hordes de brigands et elle revient presque toujours chargée de butin.

Les travaux de fortification et d'organisation des nouveaux villages sur la Sounja sont terminés, tous les points fortifiés sur notre ligne d'avant-postes sont munis de provisions suffisantes pour l'hiver ; aussi, dans les premiers jours de décembre, a-t-on envoyé le détachement de Nasrapow dans les quartiers d'hiver ; on n'en a retenu qu'une petite partie pour protéger les nouveaux villages contre les attaques ennemies.

Les nouvelles qu'on reçoit de l'aile droite de la ligne du Caucase, savoir du pays des Tcherkesses, sont des plus favorables. Les négociations de paix que les tribus de ces montagnes ont entamées avec nous, avancent considérablement, et ces tribus gagnent toujours plus de confiance envers nous. Des peuplades, ennemies jusqu'à présent, recherchent notre amitié et notre protection. Ces jours derniers, le chef des Kisilbecks, a paru au fort de Pouchouy-Okop : la tribu des Abasins l'avait délégué pour vous dire que tous ses compatriotes désiraient se soumettre au gouvernement russe. La soumission volontaire de cette tribu est fort importante pour le maintien du repos sur toute notre aile droite. Naguère on a remis au chef qui la commande par l'intermédiaire d'une lettre en langue arabe que Schamyl avait écrite de sa main aux tribus montagnardes de l'aile droite de la ligne du Caucase. Dans cette lettre il leur promettrait d'autres de venir les trouver sous peu pour rétablir la loi de Mahomet tombée en désuétude. Au dire des transfuges, cette lettre ne trouva qu'un froid accueil chez les dites peuplades, car elles savent fort bien que cette visite promise est chose impossible. M. le lieutenant-général Sawadowsky, dans son rapport, attribue la situation favorable de nos affaires sur l'aile droite aux sages et habiles dispositions du colonel Richter, mort, il y a quelques jours, d'une attaque d'apoplexie.

Le 4 décembre est arrivé à Tiflis le mouchmirza-djatar-kan, premier conseiller d'administration persan des affaires étrangères. Il apporte l'assurance que son souverain, le shah, continue à avoir des sentiments d'amitié pour la Russie. Le 16, il fut reçu par le général-gouverneur de la Géorgie, le général-gouverneur de la cour de Sardaigne, et par le général-gouverneur de la cour de Sardaigne, et pendant ces jours derniers les insignes de l'ordre de Ste-Anne de la 1^{re} classe ont été aux mesures du premier que nos combattants du Caucase sur l'aile gauche et dans le Daghestan doivent d'être suffisamment pourvus de vivres pour l'hiver. Le dernier s'acquitte depuis nombre d'années des devoirs de sa charge avec un zèle et une activité remarquables.

tre poche, cela fera vingt-cinq mille. Avec cinq mille francs vous achèterez une jolie petite maison et deux arpents de terre, avec les vingt mille autres vous ferez mille francs de rente.
— Un jardin de deux arpents ?
— Et mille francs de rente.
— Mon Dieu ! mon Dieu !
— Mais prenez donc !
— Et Monte-Christo mit de force les dix mille francs dans la main de l'employé.
— Que dois-je faire ?
— Rien de bien difficile.
— Mais enfin ?
— Répéter les signes que voici.
Monte-Christo tira de sa poche un papier sur lequel il y avait trois signes tout tracés, des numéros indiquant l'ordre dans lequel ils devaient être faits.
— Ce ne sera pas long, comme vous voyez.
— Oui, mais...
— C'est pour le coup que vous aurez des brugnons, et de reste.
Le coup porta ; rouge de fièvre et suant à grosses gouttes, le bonhomme exécuta les uns après les autres les trois signes donnés par le comte, malgré les effrayantes dislocations du correspondant de droite qui, ne comprenant rien à ce changement, commençait à croire que l'homme aux brugnons était devenu fou.
Quant au correspondant de gauche, il répéta consciencieusement les mêmes signaux, qui furent recueillis définitivement au ministère de l'intérieur.
— Maintenant vous voilà riche, dit Monte-Christo.
— Qui, répondit l'employé, mais à quel prix ?
— Ecoutez, mon ami, dit Monte-Christo, je ne veux pas que vous ayez des remords ; croyez-moi donc, car, je vous le jure, vous n'avez fait de tort à personne, et vous avez servi les projets de Dieu.
L'employé regardait les billets de banque, les palpait, les comptait ; il était pâle, il était rouge ; enfin il se précipita vers sa chambre pour boire un verre d'eau ; mais il n'eut pas le temps d'arriver jusqu'à la fontaine, et il s'évanouit au milieu de ses haricots secs.
Cinq minutes après que la nouvelle télégraphique fut arrivée au ministère, Debray fit mettre les chevaux à son coupé, et courut chez Danglars.
— Votre mari a des coupures de l'emprunt espagnol ? dit-il à la baronne.
— Je le crois bien ! il en a pour six millions.
— Qu'il les vende à quelque prix qu'il se soit.
— Pourquoi cela ?

Affaires d'Angleterre.

Londres, 17 janvier.

Les bruits d'une nouvelle dislocation du cabinet ont repris depuis trois ou quatre jours de la constance. Ces bruits reposent toujours sur une dissidence de vues entre les deux principaux membres du conseil, le duc de Wellington et sir Robert Peel, au sujet de la question des céréales. Le paragraphe du discours du trône dans lequel la reine doit annoncer les mesures que le cabinet présentera, concernant cette législation, serait le point en litige, la pomme de discorde. On assure que le duc de fer (iron duke) comme les Anglais appellent l'illustre vainqueur de Waterloo, s'oppose résolument et obstinément à la rédaction proposée par sir Robert Peel, et comme on sait que lorsque le duc s'est mis en tête une opinion, rien au monde ne l'en ferait démordre, on en conclut naturellement que pour la seconde fois il s'exposera à sacrifier l'existence du cabinet dont il fait partie plutôt que de céder d'un pouce. Après ce qui s'est passé, après la reconstitution du ministère de sir Robert Peel, cette conclusion est peut-être un peu trop rigoureuse. Car cette constitution ne peut s'être opérée sans que tous les membres qui ont consenti à rentrer de nouveau dans le cabinet, se soient entendus sur la question qui avait amené sa dissolution, sinon quant aux détails, du moins pour le principe qui devait servir de base aux mesures à proposer au parlement. Supposer que des hommes sérieux auraient repris la direction des affaires sans se mettre d'accord sur le point le plus grave de la politique intérieure du pays, c'est vouloir admettre que des hommes d'Etat aient agi avec une étourderie digne de la plus étroite intelligence. La reconstitution du cabinet conservateur dans de telles conditions n'eût été qu'une pitoyable comédie, dont on chercherait en vain à deviner le but et dont le dénouement serait à coup sûr fort peu profitable, et encore moins honorable pour ceux qui en auraient été les auteurs.

Il est vrai de dire que le duc de Wellington, entouré d'un cercle dans lequel le parti protectionniste compte les plus fougueux partisans, attaché lui-même soit par conviction, soit par position aux intérêts agricoles, subit l'influence de son entourage, sinon de ses propres inspirations, et dès lors il est naturel d'admettre qu'il résiste autant qu'il le peut aux empiétements dont le système contraire menace le parti agricole. Il sait que ce parti compte sur lui pour défendre ses intérêts dans le conseil, et avec ce caractère de loyauté qui le distingue il veut remplir consciencieusement la mission qu'il tient de ce parti autant que de la confiance de la couronne.

Voilà ce qui peut expliquer la résistance du duc de Wellington aux vues de sir Robert Peel sur la question des céréales ; mais cette résistance, qui a sa source dans des scrupules exagérés, ne peut aller jusqu'à lui faire méconnaître les nécessités de la situation, jusqu'à lui faire oublier que les intérêts mêmes de son parti exigent que le système de sages concessions qui a présidé jusqu'à ce jour à la politique du cabinet conservateur, ne soit pas violemment brisé pour faire place aux exagérations d'une politique aventureuse comme celle de lord John Russell, ou ce qui serait pis, du système exclusif et rétrograde des ducs de Richmond et de Buckingham.

Après tout, quelle que soit la valeur historique du duc de Wellington, quelque lustre que reflète son nom sur le cabinet, il n'en est ni l'âme ni le chef, et en supposant que sa retraite, suite la conséquence de son refus d'adhérer aux vues de sir Robert Peel, les conséquences de cette résolution du noble duc ne seraient pas aussi graves qu'on pourrait le supposer au premier abord. Le nom du duc de Wellington, séparé de celui de sir Robert Peel, perd la moitié, sinon la totalité de sa valeur politique, et ce dernier n'en reste pas moins le chef d'un parti jeune et fort, d'un véritable parti conservateur.

Ceci, remarquez-le bien, n'est qu'une pure hypothèse, car jusqu'à ce jour le duc de Wellington a constamment attaché son nom aux actes qui feront la gloire de la carrière politique de sir Robert Peel, et ce serait la première fois qu'il se déciderait à reculer dans la carrière qu'il a parcourue ensemble avec tant d'honneur et surtout avec tant de profit pour les intérêts du pays.

En somme, on croit ici généralement que le ministère tout entier se présentera devant le parlement, et que s'il y a une modification ou une dissolution du cabinet, ce sera l'attitude des chambres qui la provoquera.

— Parce que don Carlos s'est sauvé de Bourges et est rentré en Espagne.
— Comment savez-vous cela ?
— Parbleu ! dit Debray en haussant les épaules, comme je sais les nouvelles.
La baronne ne se le fit pas répéter à deux fois : elle courut chez son mari, lequel à son tour courut chez son agent de change et lui ordonna de vendre à tout prix.
— Quand on vit que Danglars vendait les fonds espagnols, passèrent aussitôt Danglars y perdit cinq cent mille francs, mais il se débarrassa de tous ses coupons.
Le soir on fut dans le Messager.

Dépêche télégraphique.

« Le roi don Carlos a échappé à la surveillance qu'on exerçait sur lui à Bourges, et est rentré en Espagne par la frontière de Catalogne, Barcelone s'est soulevée en sa faveur. »
Pendant toute la soirée il ne fut bruit que de la prévoyance de Danglars qui avait vendu ses coupons, et du bonheur de l'agioteur qui ne perdait que cinq cent mille francs sur un pareil coup.
Ceux qui avaient conservé leurs coupons ou acheté ceux de Danglars regardèrent comme ruinés et passèrent une fort mauvaise nuit.
Le lendemain, on lut dans le *Moniteur* :
« C'est sans aucun fondement que le *Messager* annonce la fuite de don Carlos et la révolte de Barcelone. »
« Le roi don Carlos n'a pas quitté Bourges, et la Péninsule jouit de la plus profonde tranquillité. »
« Un signe télégraphique, mal interprété à cause du brouillard, a donné lieu à cette erreur. »
Les fonds remontèrent d'un chiffre double de celui où ils étaient descendus.
Cela fit, en perte et en manque à gagner, un million de différence pour Danglars.
— Bon ! dit Monte-Christo à Morrel, qui se trouvait chez lui au moment où on annonçait l'étrange revirement de bourse dont Danglars avait été victime, je viens de faire pour vingt-cinq mille francs une découverte que j'eusse payée cent mille.
— Que venez-vous donc de découvrir ? demanda Maximilien.
— Je viens de découvrir le moyen de délivrer un jardinier des loirs qui lui mangeaient ses pêches.

(La suite à demain.)

Nous avons parlé ces jours derniers des nombreux steamers lancés récemment en Angleterre. Le 13 de ce mois, une nouvelle frégate à vapeur de 36 canons, l'Amphion, a été lancée encore à Woolwich. A l'arsenal de cette place, on termine l'armement de cinq vaisseaux de ligne, onze frégates, et six corvettes, qui vont être envoyés dans les ports pour compléter leurs équipages. Ces vingt-deux navires sont indépendants des trente-cinq autres destinés à la défense des ports, des côtes et de l'entrée des rivières. On arme en même temps six grands steamers, et le nombre doit en être porté à dix.

La ligue a tenu, le 14 janvier, à Londres, un dernier meeting avant l'ouverture du parlement.

Depuis plusieurs jours, les chefs de la ligue avaient fait annoncer cette réunion par tous les journaux et par des affiches monstres.

Dès six heures, les abords du théâtre étaient envahis par une foule nombreuse, et à sept heures la salle ne contenait pas moins de six mille personnes de tout sexe et de toutes conditions.

Le parterre était plein d'ouvriers, d'agriculteurs et d'hommes en blouses; les loges réservées présentaient quelques dames en toilette; plus de trente sténographes occupaient l'orchestre, et l'immense estrade élevée sur la scène réunissait l'aristocratie de la ligue. Sur une table posée à la place du tronc du souffleur, on apercevait deux flambeaux en fer-blanc avec des chandelles de suif, quatre verres et deux carafes d'eau pure. Derrière cette modeste tribune, un fauteuil en velours était occupé par le président. Autour de lui, quatre constables armés de longues baguettes blanches maintenaient l'ordre parmi cette foule enthousiaste.

Les membres présents les plus influents étaient le chairman, ou président; M. George Wilson, un des plus grands fabricants de Manchester; l'honorable M. Villiers, membre du parlement et frère du comte de Clarendon; MM. Hume et Gibson, appartenant à l'opinion radicale dans la chambre des communes; plusieurs négociants et manufacturiers de Liverpool, M. Wedgwood et Hutchinson, citoyens des Etats-Unis, et M. Horton, le plus riche fermier et l'un des plus savants agriculteurs de l'Angleterre. MM. Cobden et Bright, qui sont l'âme de la ligue, n'avaient pu se rendre à cette assemblée. L'association a déjà tenu plus de soixante meetings; elle a entendu près de deux cents orateurs, et il était bien difficile, après de tels précédents, de trouver quelque chose de nouveau à dire à son auditoire. Mais le public britannique est de bonne composition et les redites ne le fatiguent pas.

M. Wilson, qui a ouvert la séance, a fait un résumé des sommes recueillies pour le fonds de la ligue; quelques-unes, et qui sont fort considérables, l'ont été en peu d'heures. On sait déjà qu'à Manchester on a obtenu 70,000 livres sterling; à Liverpool, dans une première réunion, 13,000 livres. M. Wilson a déclaré que la ligue interviendrait dans les élections:

« Au premier signal, a-t-il dit, les hommes de l'Ecosse se joindront à ceux de Durham et du Northumberland, jusqu'à leur réunion avec ceux de Lancashire et de Strathford; de là aux électeurs de Birmingham et des districts centraux, jusqu'à leur jonction avec les hommes de Londres, purifiant tous les comtés, et renversant l'un après l'autre les membres opposés au rappel; et si quelque comté réfractaire, comme celui de Buckingham, se trouve sur la route, il sera cerné, assailli de toutes parts, et on prendra possession du duc lui-même. »

M. Villiers a remplacé M. Wilson; il a félicité l'association de ce que ce fut au milieu d'un de ses meetings que dernièrement lord John Russell, l'un de ses membres, fut chargé par le courroux de former un ministère.

Il a dit que dans le cabinet proposé par le noble lord tous ses collègues étaient d'accord avec lui relativement au rappel des corn-laws, et il y avait tout lieu de croire que sir Robert Peel lui aurait prêté son appui.

Sir Robert Peel, a-t-il ajouté, est retourné au pouvoir; ses collègues dissidents ne sont, au moins en apparence, rendus à la raison, et rien jusqu'à présent ne transpire qui puisse faire croire qu'aucun d'eux soit revenu à ses premières opinions en faveur de la loi des céréales. Quelque difficile qu'il soit de se fier aujourd'hui à la ligne de conduite d'un homme d'Etat, il serait encore plus difficile de croire que sir Robert Peel n'est rentré au pouvoir que dans la seule intention de porter le trouble dans le pays en ne lui offrant que la compensation, et dans le seul but d'attirer sur lui la haine de la nation.

M. Villiers a répondu à sir Robert Peel une occasion pareille à celle qu'il eut l'honneur de lui adresser lors de sa démission personnelle, il dispense de l'appui du gouvernement, et qui plus est, de toutes les forces de l'opposition qui est décriée et déterminée à lui prêter le concours le plus ardent, le plus dévoué, si les mesures sont honorables et complètes. Mais aussi, si le ministère lui défait, l'opposition est déterminée à obtenir, par tous les moyens en son pouvoir, cette mesure de justice à laquelle le peuple a droit, et l'année ne saurait se passer sans une application satisfaisante de la question.

M. Villiers, pas plus que M. Wilson, n'a épargné les grands noms de l'aristocratie qui défendent l'agriculture. Il a impitoyablement déchiré les queues de Norfolk et de Richmond, et ce langage a paru singulier dans la bouche d'un homme qui tient aux plus anciennes familles du royaume et qui porte un nom normand de la conquête.

M. Horton s'est excusé de son manque d'habitude de la tribune, et s'est borné à déclarer qu'il est dégoûté de toute considération personnelle, il dispense de l'appui du gouvernement, et qui plus est, de toutes les forces de l'opposition qui est décriée et déterminée à lui prêter le concours le plus ardent, le plus dévoué, si les mesures sont honorables et complètes. Mais aussi, si le ministère lui défait, l'opposition est déterminée à obtenir, par tous les moyens en son pouvoir, cette mesure de justice à laquelle le peuple a droit, et l'année ne saurait se passer sans une application satisfaisante de la question.

MM. Gibson et Moore ont clos la séance à dix heures et demie par des harangues qui n'ont fait que reproduire les arguments des précédents orateurs, mais que l'auditoire a patiemment endurés.

Les ouvriers de Liverpool viennent de faire leur démonstration contre la législation des céréales; ils ont pris, dans une meeting, la résolution de déclarer que « n'ayant pas d'autre moyen de se procurer les objets de subsistance nécessaires pour eux, leurs femmes et leurs enfants, que par la vente de leur travail et par un salaire convenable, ils déclarent protester solennellement contre le maintien des lois sur les céréales, qui, dans cette saison rigoureuse de l'année, avec la perspective d'une disette, en fermant les ports à l'entrée des denrées alimentaires du dehors, restreignent les approvisionnements, font hausser les prix et diminuent les demandes de travail duquel seul, comme sujets anglais libres, ils veulent vivre honnêtement. » Un ouvrier charpentier de navires présidait la séance; un ouvrier tailleur a porté la parole pour faire adopter la proposition qui précède.

Nouvelles de France.

La chambre des députés a examiné dans ses bureaux, le crédit de 93 millions demandé par M. le ministre de la marine, pour les approvisionnements des arsenaux et les constructions navales.

Dans plusieurs bureaux la discussion a été animée; le ministère de la marine n'a pas été ménagé, on a signalé le déficit de 15 millions qui tendait toujours à s'accroître, les nombreux désordres dont l'administration de la marine offrait le triste spectacle. Cet état de choses, dans l'opinion de beaucoup de membres, demande qu'on y porte un remède prompt et efficace, et le projet qu'on vient de présenter ne remplit ce but que très-imparfaitement; c'est un palliatif destiné à cacher de nombreux vices; il contient des dispositions utiles, mais insuffisantes. — La majorité des commissaires a toutefois été favorable au projet, préférant une amélioration quelconque au statu quo.

Le 17 janvier, à 9 heures du soir, la grande députation de la chambre des pairs, chargée de présenter au roi l'adresse en réponse au discours du trône, a été reçue par S. M., LL. AA. RR. Mgr. le duc de Nemours, Mgr. le prince de Joinville et Mgr. le duc de Montpensier étaient à droite et à gauche du trône. M. le duc Pasquier, chancelier de France, président de la chambre, a donné au roi lecture de l'adresse. S. M. a répondu:

« Messieurs les pairs, » C'est avec bonheur que je vois combien chaque année qui s'écoule ajoute de nouveaux motifs aux félicitations que, depuis si longtemps, vous m'apportez à l'ouverture de vos sessions, sur l'accroissement de la prospérité publique. C'est au concours que vous avez si constamment et si efficacement prêté à mon gouvernement, c'est à l'accord de tous les pouvoirs de l'Etat que nous devons cet heureux résultat, dont tout nous présage la continuation progressive. Je retrouve avec une vive satisfaction dans cette adresse l'expression des sentiments de la chambre des pairs pour ma famille et pour moi; en lui témoignant combien nous les apprécions, j'aime à lui répéter que nous y répondrons toujours par notre entier dévouement à la France. »

Les journaux français contiennent quelques détails de plus sur la suite des événements militaires de l'Algérie. La tranquillité de la province de Constantine a été troublée. Abd-el-Kader semble vouloir reprendre position sur le territoire même occupé par la France.

Il paraît qu'Abd-el-Kader, encouragé par les succès de la dernière campagne, ne songe nullement à retourner au Maroc, car il vient de reconstituer son gouvernement sur les mêmes bases qu'avant sa retraite dans l'Ouest.

L'Ouarensenis devient le centre d'opérations. Mohammed-Ben-Aïssa-el-Berkani, ancien khalifa de Medeah, qu'on croyait depuis longtemps retiré des affaires, accompagne l'émir, et vient de signifier à ses anciens administrés qu'il était de nouveau nommé khalifa du Titeri.

Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir, neveu de Ben-Aïlal et fils du fameux Sidi-Embarek, autrefois agha de la Mitidja, est nommé khalifa de Miliana, en remplacement de son oncle, tué dans un combat par le général Tempoux.

Déjà ces khalifas d'Abd-el-Kader ont nommé des kaïds dans un grand nombre de tribus: chez les Beni-Bou-Krannou, Beni-Bou-Attah, Chouchoua, Beni-Bou-Douan, Beni-Bou-Rached, Beni-Betain, Beni-Indel, Beni-Bou-Slimau, Kolia, Beni-Lent, Kraich, Ouled-Lekred, Beni-Tigrin, Beni-Ouzan.

Ces tribus, comprises entre Teniet-el-Haad, Tiarret et Orléansville, ont cessé toutes relations avec les chefs des bureaux arabes desquels elles dépendaient. On ne sait pas quel rôle jouent nos anciens kaïds dans cette nouvelle organisation; sans doute ils auront offert leurs services à notre ennemi.

On annonce aussi la nomination de chefs in partibus dans les subdivisions de Medeah et de Miliana.

Le khalifa Kaddour, Ould-el-Hadj-Sghir, successeur de Ben-Aïlal, est le seul des membres de la famille des Ouled-Sidi-Alli-Ben-Embarok qui soit resté dans les rangs de l'émir après la prise de la smala. On le dit très brave et très intelligent. Sa femme, ses frères, ses cousins, sa mère, ses tantes, ont été pendant plusieurs mois détenus à la Sainte-Marguerite, et rendus à la liberté après la mort de Ben-Aïlal. Tous habitent Alger en ce moment. On fera bien de les surveiller.

Une correspondance du Courrier d'Afrique, datée de la colonne du général Marey, du 24 décembre, confirme cette nouvelle et la complète même en nous donnant l'organisation du pays au sud des montagnes:

Abd-el-Kader, dit cette correspondance, vient d'organiser un nouveau gouvernement, dont le centre est à Goudjila. Un khalifa du nom de Sidi-Chérif, deux aghas placés à la tête de chacune des tribus qui se sont ralliées à lui, les Ouled-Krelif, les Ouled-Ajad, les Ouled-Nail, etc., en sont les chefs, sous la haute direction de l'émir. Autant qu'il est permis de juger, son plan paraît devoir s'appuyer sur une grande ligne, entre les Ouled-Nail et le Djerdjara, sur deux extrémités de laquelle se trouvent les Ouled-Krelif et les Ouled-Ajad.

On écrit d'Alger, le 10:

Il paraît que M. le maréchal gouverneur n'est pas disposé à abandonner la partie, et que, malgré le mauvais temps, il compte pouvoir encore tenir la campagne. Il a conduit tout récemment à Orléansville, une partie de sa colonne avec les malades et les blessés, et s'est remis en route pour Tiarret, après avoir été rejoint par une partie des troupes de la colonne Saint-Arnaud. Le maréchal, pendant la marche de Tiarret sur Orléansville, a exploré les contrées qui avoisinent l'Ouarensenis, où l'influence d'Abd-el-Kader est plus fortement établie que jamais, mais sans pénétrer dans ces montagnes. Il a l'intention, dit-on, de parcourir de nouveau ce pays difficile, et qui semble maintenant servir de retraite au besoin à Abd-el-Kader et à Bou-Maza. Nous doutons cependant que cette expédition puisse être entreprise dans la saison où nous sommes.

Nos colonies comptent en ce moment de nombreux malades, que l'on évacue même difficilement sur les hôpitaux des places du littoral, pour être de là transportés en France, car les routes sont très-mauvaises. En outre, les chevaux de notre cavalerie sont épuisés. Un repos de deux mois est devenu nécessaire aux hommes et aux chevaux.

Nous avons en un temps assez mauvais, qui a occasionné de grands malheurs.

Plusieurs navires de commerce ont péri, et les travaux du môle ont été gravement endommagés sur divers points.

Le bâtiment à vapeur l'Achéron est arrivé en courrier de l'Ouest le 5, ayant quitté Oran le 31 décembre. Il n'a apporté aucune nouvelle de cette partie de nos possessions, où tout paraît être dans le statu quo. On envoyait toujours des convois à Mascara et à Tlemcen.

Nouvelles de Suisse.

Berne, le 14 janvier.

La séance du grand-conseil a duré neuf heures et s'est encore terminée sans autre résultat que d'avoir donné lieu à des récriminations aigres et à des aveux remarquables sur les mystères de la salle du conseil d'Etat. Les membres de la minorité radicale de cette autorité ont saisi l'occasion pour lancer une espèce d'acte d'accusation contre leurs collègues. M. Albert Jaggi, entre autres, a signalé beaucoup de faits qui prouvent évidemment que, depuis l'affaire des corps-francs, l'opinion rétrograde grandit dans les régions gouvernementales, et cela en dépit des excellentes intentions de M. l'avoyer Neuhaus, auquel on reproche de trop ajouter foi à un entourage intéressé à lui déguiser la vérité et peut-être à le dépopulariser aux yeux de la Suisse libérale.

Les débats ont pris un caractère tel, qu'un député du Jura, voyant que ce qui préoccupait essentiellement le parti radical, c'était moins la nécessité de la révision de la constitution, que la composition du conseil exécutif, a proposé, par motion d'ordre, que le grand-conseil statuât à huis-clos sur la conduite du conseil d'Etat, à l'exclusion des membres de cette autorité, et qu'il décidât si elle méritait encore sa confiance. La clôture des débats ayant été prononcée, ce n'est que demain que M. Neuhaus, rapporteur du gouvernement, fera connaître ses intentions définitives; puis le vote décisif suivra. Dans tous les cas, quel

que soit le parti qui sorte victorieux de la lutte parlementaire, la majorité sera très faible. Mais si le parti gouvernemental est dessus, il est fort possible qu'il y ait quelque trouble dans le pays. Des avis de M. l'avoyer de Tavel, président du conseil d'Etat, il résulte, en effet, qu'il ne compte nullement faire opposition aux vœux populaires.

Le parti conservateur, proprement dit, encourage de mieux le gouvernement à la résistance; mais il est fort douteux qu'il pût mettre un millier d'hommes à sa disposition, tant que l'opposition est tellement organisée qu'elle pourrait faire arriver 6,000 à 8,000 hommes à Berne, au premier appel de son comité.

Lucerne, le 13 janvier.

Dans sa séance du 12 janvier, le tribunal d'appel a décidé que l'on procéderait au jugement de Jacques Müller, comme auteur physique de la mort de Leu, mais que la procédure serait son cours contre les auteurs intellectuels de ce crime. Cette distinction est au moins étrange; mais on pense donner plus de poids aux révélations de Müller par ce fait qu'il les aurait scellées de sa vie.

A la suite des énormes condamnations pécuniaires qui ont remplacé pour quelques-uns des libéraux lucernois la peine de la détention, un comité central composé des hommes les plus honorables de ce canton, s'était formé pour recueillir des dons. La Gazette d'Etat, ayant dénoncé ce comité comme dangereux, les hommes qui en formaient le comité ont décliné cette mission toute de dévouement.

ANNONCES

SOUS LE PATRONAGE DE Sa Maj. la Reine d'Angleterre S. A. R. le Prince Albert, LA FAMILLE ROYALE, LA NOBLESSE, ET LES DIVERS SOUVERAINS DE L'EUROPE.

Rowland's Macassar Oil.

Cette huile agréable, odorante et limpide, n'a point d'égal au monde pour préserver, restaurer et embellir les cheveux; elle les conserve et les repousse, les empêche de tomber ou de devenir gris, et s'ils sont gris, rend à leur primitive couleur. — Prix 3s. 6d. la bouteille.

AVIS IMPORTANT. — Chaque bouteille genuine porte les mots ROWLAND'S MACASSAR OIL, gravés en deux lignes sur l'enveloppe et sur le dos de l'enveloppe répétées près de 1,500 fois, couvrant 23,028 lettres.

Rowland's Kalydor.

C'est un extrait de plantes Orientales odoriférantes et pures, et de toute substance minérale. Il dissipe promptement les rougeurs, les taches, les tâches de rousseurs, et toutes les affections cutanées. Le brillant de la douceur qu'il communique aux joues, au cou, aux bras et aux mains, rendent indispensable pour la toilette. — Prix 4s. 6d. la bouteille.

Rowland's Odonto,

OU DENTIFRICE DE PERLE.

POUDRE BLANCHE ET ODORIFERANTE, provenant d'herbes orientales d'une vertu inestimable pour renforcer, préserver et nettoyer les dents délicates. — Prix 2s. 9d. par boîte.

AVIS IMPORTANT.

Pour être sûr d'être servi, le seul Agent à LA HAYE est M. Sack.

AVIS IMPORTANT

M. van Weerden & Co., Hoogstraat, 245, chargé de la liquidation des affaires de cette maison, a l'honneur d'informer les dames et les seigneurs des marchandises de cette maison qui ont été achetées à partir de ce jour.

Afin d'accélérer autant que possible la liquidation on s'est décidé à donner les marchandises beaucoup au-dessous de leur prix.

Les marchandises consistent principalement en TOILES DE SOIE, RES et de COULEUR, rayées et à carreaux, CACHOU, PERLES, DE PARIS, longs et courts, VELOURS, TOILES DE COTON, TOILES DE LAINES et de couleur, CACHOU, PEGOSSE, SATIN LAINE, RAYES, CASIS, MOUSSELINE LAINE et une quantité d'autres articles de modes.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam, du 19 Janvier.

	1840	1841	1842
Dette active	21	60	60
Dito ditto	3	72	72
Dito en liquidation	3	—	73
Dito ditto	4	—	95
Dito des Indes	4	—	94
Syndicat	4	—	—
Dito	3	—	—
Société de Commerce	4	164	164
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Chemin de fer du Rhin	4	—	115
Act. du Chemin de fer Holland	4	—	—
Oblig. Hope & C. 1793 & 1816	5	—	—
Dito ditto 1823 & 1829	5	—	105
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au Grand Livre	6	—	71
Dito inscription 1831 & 1833	5	—	97
Emprunt de 1840	4	—	91
Id. des Stegels et Stamp	4	—	90
Passifs	5	—	—
Dette des Pays-Bas	5	—	6
Deferred	5	—	—
Ardoins	5	—	23
Dito	3	—	40
Coupons Ardoins	5	—	—
Obligations Coll. & Comp	5	—	—
Dito métalliques	5	—	—
Dito ditto	2	—	—
France	3	—	—
Pologne	3	—	—
(Emprunt à Londres 1831	3	—	—
Brésil	3	—	—
Portugal	3	60	60

Bourse d'Amsterdam, du 19 Janvier.

Métalliques, 5% — Naples, 5% — Ard., 5%, 22 — Différée ancien, — Passifs, 5% — Lots de Hesse 70P. — après la Bourse (2 heures), Ardoins sans variation.

Bourse de Londres du 19 Janvier.

3% Cons. 99 1/2, 94 1/2 — 2 1/2% Holl. 59 1/2 — 4% id. 94, 95 — Esp. 28 1/2, 39 — 3% Cons. 39, 39 — Portugal. 59 1/2, 59 1/2 — Russes 113, 114.

Bourse de Vienne du 14 Janvier.

Métalliques, 5% 112 1/2 — Lots de fl. 500, 160 — Lots de fl. 250 — Actions de la Banque 1586.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Laque Nieuwe